

**Monsieur le délégué départemental – Aotrou Kannad**

6 rue - straed Penn ar creac'h
29200 BREST
02 98 01 05 45
finistere@eau-et-rivieres.org

Monsieur le président – Aotrou President

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn
Moulin de Vergraon,
29450 Sizun
aappmaelorn@orange.fr

Monsieur le Préfet du Finistère
42 boulevard Dupleix
29320 Quimper Cedex

À Brest, le 8 septembre 2022

Objet : Ecobiomma

Copie : Mr Le Président de la Commission locale de l'eau de l'Elorn

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu votre courrier du 6 juillet dernier concernant le dossier visé en objet et vous remercions pour les précisions que vous avez bien voulu apporter à notre demande.

Loin de nous rassurer, ces informations nous interpellent. En effet, si nous comprenons bien le pétitionnaire a effectivement mis en service son installation en juin, ceci sans que vos services ne se soient déplacés afin de contrôler la mise en œuvre effective des mesures destinées à renforcer la prévention des risques de pollutions accidentelles. En clair, ni le syndicat de bassin, ni les services administratifs n'ont assisté à l'inauguration alors même que le président de la communauté de communes de Landivisiau y participait !

Eu égard au passif de l'exploitant dans le domaine environnemental (arasements de talus en sites inscrits, travaux dans un cours d'eau sans autorisation, dépassement d'effectifs, etc.), nous avouons notre incompréhension et notre vive inquiétude. Imaginons un instant la survenue d'un accident alors même qu'aucune inspection n'a eu lieu !

Vous évoquez « une visite de contrôle de la part de l'inspection des installations classées dans les prochains mois ». A l'évidence, vos services n'ont pris la mesure ni du caractère fragile et stratégique du site ni du risque accidentel autour de ces installations (pourtant bien connu en Finistère), et ce n'est pas faute de vous avoir alerté .

Eu égard à ces réalités, nous souhaitons que vos services scénarisent sans délai les conséquences d'un rejet du type de celui que nous avons eu par exemple à déplorer dans l'Aulne en amont de Châteaulin lors de l'été 2021 ou encore à deux reprises sur la Flèche (Plougar). Quel est le plan B qui serait mis en œuvre dans l'hypothèse d'un rejet polluant de plusieurs dizaines de mètre-cubes dans le ruisseau du Mougau et donc dans du lac du Drennec ?

Il y a en effet fort à parier qu'une telle pollution rendrait le plan d'eau inutilisable durant plusieurs semaines voire plusieurs mois alors même, il ne semble pas inutile de le rappeler, que l'Elorn approvisionne en eau une grande partie du Finistère nord (captage de Goas Moal en amont de Landivisiau, captage de Pont Ar Bled en amont de Landerneau, sécurisation Bas-Léon cet été). Une telle pollution aurait des effets catastrophiques tout particulièrement en période estivale. A l'heure de la sécheresse que nous vivons actuellement, nous pensons qu'un tel scénario devrait impérativement être anticipé (sans compter les conséquences sur la biodiversité piscicole).

Nous sommes confondus devant une telle légèreté administrative et il nous semble de notre devoir de vous alerter une nouvelle fois sur le risque de remobilisation des citoyens et les associations qui ont déjà réuni 650 manifestants à Commana en juin 2019.

Nous demandons au Syndicat de bassin par le biais de la Commission locale de l'eau du SAGE Elorn d'intervenir afin que l'ensemble des partenaires ait d'une part connaissance des mesures de prévention réellement mises en œuvre et que d'autre part, comme nous l'avons déjà réclamé, une commission soit mise en place afin que nous constatons de visu quels travaux ont été réellement réalisés sur cette installation à risque.

En outre et afin de réduire autant que faire se peut un risque majeur, nous vous demandons, la mise en œuvre d'un suivi sérieux du process industriel de production de biogaz sur l'ensemble de son itinéraire productif. Vous connaissez notre inquiétude quant au développement de la méthanisation agricole dans un contexte de sur-représentation du risque de déversement accidentel sur nos cours d'eau finistériens. A cet effet il nous paraît opportun que vous mettiez en demeure l'exploitant de faire certifier son équipement par l'adoption de la norme de la série ISO 14001 dite de « management environnemental ». Comme vous le savez certainement, cette norme internationale courante dans le monde industriel y compris agroalimentaire, s'intéresse à toutes les étapes de la chaîne de valeur, s'assure du respect des procédures, garantit la formation du personnel, encourage à l'amélioration des performances et fait l'objet d'un suivi par un organisme indépendant lui-même agréé par le COFRAC.

Comptez sur la détermination de nos associations à maintenir la plus grande vigilance sur ce dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour Eau & Rivières de Bretagne,
Laurent LE BERRE
Délégué territorial Finistère



Pour l'AAPPMA de l'Elorn
Jean-Yves KERMARREC
Président

